



CGC-Finances Publiques

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73.

Sites : www.cgc-dgfip.info

Adresses mail : cgc@dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Elections professionnelles 2018 : résumé électeur

Vous serez invités à renouveler les différentes instances de représentation des personnels à la fin de 2018, à travers le vote aux élections professionnelles organisées à la DGFIP et dans toute la Fonction publique. De nouvelles modalités sont instituées.

➤ Quand se dérouleront les élections ?

A la DGFIP et dans les ministères financiers, les scrutins seront **ouverts le jeudi 29 novembre 7H et seront clôturés le jeudi 6 décembre à 16H**. Les opérations de vote sont étalées sur une période de 8 jours.

➤ Sous quelle forme se dérouleront les opérations de vote ?

Pour la première fois aux MINEF, **est introduit un dispositif de vote électronique sécurisé**. Le vote sera ouvert à partir d'un **compte électeur** dont l'activation s'effectue à partir d'un lien d'accès adressé par l'administration et d'un identifiant à renseigner (3 chiffres extraits de son numéro personnel NIR). Il sera accessible à compter **29 octobre 2018**.

Une fois le compte électeur ouvert et votre mot de passe personnel créé (compris entre 12 et 18 caractères) vous pourrez accéder à différentes informations concernant les listes syndicales présentées et les professions de foi.

➤ Comment s'effectueront les votes ?

A partir du **29 novembre 2018**, ayant activé votre compte électeur, vous accéderez à l'espace de vote et aux différents scrutins qui vous seront automatiquement ouverts en fonction de votre grade (cf. notre fiche synoptique sur les instances de représentation des personnels).

A signaler que vous pourrez voter en tout lieu, soit à partir de votre poste professionnel, soit en utilisant votre ordinateur personnel ou un smartphone, si le navigateur est compatible.

➤ Quand seront connus les résultats des élections ?

Ils seront officiellement publiés le **vendredi 7 décembre 2018**. Avec le vote électronique, le nombre de voix attribuées par scrutin à chaque organisation syndicale sera instantanément connu à la clôture des opérations de vote. Toutefois, les règles d'attribution de certains sièges nécessitent un délai supplémentaire pour que les OS puissent exercer leurs choix.

Les élections professionnelles sont un enjeu qui ne doit pas vous laisser indifférent. Nous vous invitons à y participer !